



## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 avril 2015

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

##### **10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

##### **10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

##### **10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions du public

##### **10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de commentaires des membres du conseil

##### **10.05** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2015

**10.06** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt de documents

## 12 – Orientation

**12.01** Négociation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153711001

Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

**12.02** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153045001

Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) version février 2015

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1155069002

Prolonger le contrat 13-12728 avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 60 990 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2015 – Dépense provenant du budget de fonctionnement

**20.02** Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1155078018

Octroyer à la firme « Les Entreprises J. Piccioni inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour un montant de 93 878,01 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/02-15 (12 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI)

**20.03** Entente

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504010

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue, pour une période deux (2) ans, à compter du mois de septembre 2014, un bureau au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme SARPAD, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente - Location de locaux et partenariat » et en autoriser la signature

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430004

Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015

**30.02** Budget - Virement / Annulation de crédits

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430005

Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489007

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2015

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156430006

Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec - pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2015 pour un montant total de 35 240 \$ (non taxable)

**30.05** Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153087010

Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

## 40 – Réglementation

### 40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069003

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe « H » - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

*District(s):* Jeanne-Sauvé

### 40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1155069004

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe « H » - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

*District(s):* Claude-Ryan

### 40.03 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489012

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

### 40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1156695014

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

### 40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489013

Adoption - Règlement afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement

**40.06** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1152504015

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la procession pascale de l'église orthodoxe russe Saint-Nicholas qui se tiendra du samedi 11 avril 2015, 23 h 45 au dimanche 12 avril 2015 à 00 h 30 - Diverses rues

**40.07** Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des loisirs et du développement social* - 1152504016

Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la kermesse du Collège Stanislas qui se tiendra le samedi 13 juin 2015 de 11 h à 18 h - Boulevard Dollard entre les avenues Van Horne et Lajoie

**40.08** Règlement - Emprunt

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens* - 1153489009

Dépôt du certificat des résultats, suite au registre tenu le 25 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289)

## **47 – Urbanisme**

**47.01** Dérogation mineure

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1154328002

Relativement au 76, avenue Claude-Champagne: Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**47.02** Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1154328001

Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 1054-1056, avenue Laurier; 1323, avenue Van Horne; 1201-1206, avenue Van Horne; 170, avenue Springgrove; 130, avenue Duchastel; 540, avenue Wiseman et au 650, avenue de L'Épée

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489005

Désignation d'un maire suppléant pour la période du 8 avril 2015 au 6 juillet 2015

### 51.02 Nomination / Désignation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1153489011

Nomination d'une conseillère d'arrondissement, à titre de co-présidente du comité consultatif de l'avenue Laurier

## 60 – Information

### 60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489006

Déposer au conseil d'arrondissement les comptes-rendus des réunions du Comité de circulation et du stationnement tenues le 17 février et le 17 mars 2015

### 60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1153489008

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

### 60.03 Information

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1152504014

Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de la « Marche pour les soins palliatifs » qui se déroulera le 3 mai 2015, de 10 h à 13 h

### 60.04 Dépôt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

## 70 – Autres sujets

**70.01** Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Affaires nouvelles

**70.02** Varia

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1153711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil d'approuver l'entente intervenue entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301) et l'Arrondissement d'Outremont en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-01 11:18

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1153711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conformément à la résolution CA13 16 0277 eu égard à la composition du comité de négociation patronal ainsi qu'à l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif à la négociation de matières de nature locale, entériner les dix-sept (17) lettres d'entente intervenues entre l'arrondissement d'Outremont et le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE**

Tel que le prévoit l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont doit s'entendre avec les Syndicats de la Ville et négocier les 17 matières suivantes:

1. les libérations syndicales aux fins locales, à l'exclusion du quantum;
2. l'affichage syndical;
3. l'information à transmettre au syndicat;
4. le comité de relations professionnelles ou de relations de travail;
5. sous réserve des règles établies par le conseil de ville, le comblement des postes et les mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'arrondissement;
6. les congés divers sans traitement, à l'exclusion des congés parentaux;
7. la formation, le perfectionnement et les changements technologiques;
8. le travail supplémentaire, à l'exclusion de la rémunération;
9. les horaires de travail, à l'exclusion de la durée du travail;
10. les vacances annuelles, à l'exclusion de quantum et de la rémunération;
11. les congés fériés et mobiles, à l'exclusion de quantum et de la rémunération;
12. les droits acquis;
13. les modalités relatives au stationnements, à l'exclusion des frais;
14. le travail à forfait;
15. les statuts non régis par la convention collective, notamment ceux des stagiaires, des étudiants et de bénévoles;
16. les mesures disciplinaires;
17. les comités locaux de santé et sécurité au travail.

L'arrondissement d'Outremont s'est entendu avec le Syndicat des cols bleus regroupés et les lettres d'entente visant les 17 matières locales ci-haut mentionnées sont présentées au conseil de l'arrondissement pour fin d'approbation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La négociation locale est conforme aux pouvoirs dévolus au conseil d'arrondissement selon l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :  
Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DESJARDINS

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET

Le : 2015-03-23

Chef de Division - Ressources Humaines

Directrice



**Dossier # : 1153045001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) (version Février 2015)

Il est recommandé au conseil d'adopter le plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont (version Février 2015).

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-02-09 20:55

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153045001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement d'Outremont (PURM) (version Février 2015)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté en 2006 une politique de sécurité civile qui s'applique à toutes les villes de l'agglomération de Montréal, soit la Ville de Montréal et les autres villes liées, ainsi qu'à toute société paramunicipale.

Cette politique privilégiant une approche par "mission" dans la gestion d'une situation d'urgence, il en est découlé un ajustement au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) qui est maintenant constitué des trois parties suivantes:

- Un module central qui contient les dispositions générales du plan;
- Les plans de missions d'agglomération qui sont sous la responsabilité des services corporatifs, des sociétés paramunicipales ou des organismes externes;
- Les plans de missions locales qui sont sous la responsabilité des arrondissements de Montréal et des autres villes liées.

Conformément à cette orientation, l'arrondissement d'Outremont devait ajuster son plan des mesures d'urgence (PMUA) adopté en 2003 pour le convertir en Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) afin qu'il corresponde au nouveau mode de gestion des urgences.

Périodiquement, une mise à jour est effectuée et doit être approuvée par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 160127:** Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement

**CA09 16 0188:** Adoption du PURM par le conseil d'arrondissement

**CG06 0413:** Adoption de la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal

**CA03 160005:** Adoption du Plan des mesures d'urgence de l'arrondissement d'Outremont

**CM02 0911:** Adoption de la politique municipale de sécurité civile de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de l'arrondissement d'Outremont définit les processus mis en place par l'arrondissement en cas de sinistre, lesquels sont reliés au Centre de coordination des mesures d'urgence de l'agglomération de Montréal (CCMU). Le PURM inclut plusieurs documents de référence tels que les registres des ressources humaines et matérielles, les procédures d'opération, des cartes et des plans. Il décrit également les grands champs d'intervention des cinq (5) missions locales, soit:

- l'aide aux personnes sinistrées
- Les travaux publics
- Les communications
- Le support administratif et logistique
- La sécurité publique locale

Le directeur d'arrondissement est responsable du Plan d'urgence, de relève et de missions. À ce titre il dirige les opérations du Centre d'opération d'urgence de l'arrondissement (COUA) Parmi les responsabilités qui lui sont attribuées à cette fin, on retrouve entre autres:

- Le déclenchement du processus d'avis et de mobilisation
- La mise en oeuvre du PURM
- La coordination et la gestion de la mobilisation, du déploiement et de la démobilisation
- Le contrôle des dépenses de l'arrondissement

Le PURM de l'arrondissement d'Outremont (version février 2015) sera intégré au Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter ce PURM, tel qu'il est présenté au présent dossier.

Le PURM fera ensuite l'objet de mises à jour régulières afin qu'il réponde aux besoins en situation de mesures d'urgence.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer la protection des citoyens, des employés ainsi que des installations et des infrastructures en cas de sinistre, l'arrondissement doit se doter d'un plan d'urgence, de relève et de missions qui fait partie intégrante du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

-

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une mise à jour périodique du PURM sera effectuée.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement a été transmis au Centre de sécurité civile le 10 février 2015.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique  
d'Outremont

#### **ENDOSSÉ PAR**

Edison RAMIREZ  
Directeur du Service de la sécurité publique

Le : 2015-02-08



**Dossier # : 1155069002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger le contrat 13-12728 avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 60 990 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 60 990,00 \$ comprenant les taxes pour le renouvellement du contrat pour le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour la saison 2015, ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2014 à janvier 2015 au pourcentage de 1,2 % ;

D'AUTORISER le renouvellement du contrat avec la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour la saison 2015;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-26 08:52

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155069002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolonger le contrat 13-12728 avec la firme « Les Signalisations R.C. Inc. » ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total de 60 990 \$ comprenant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour la saison 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné l'adjudication du contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013 jusqu'au 1er avril 2014, avec possibilité de quatre (4) années additionnelles pour 2014 à 2017, la Direction des Travaux publics recommande au Conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour la saison 2015 et ce, à compter du 1er avril 2015, pour un montant total diminué à 60 990,00 \$ (taxes incluses). Ce montant est ajusté selon la moyenne de l'IPC de janvier 2014 à janvier 2015 au pourcentage de 1,2 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 13 16 0100 - 02 avril 2013 - Adjudication d'un contrat ayant pour objet le marquage de la chaussée et dans les stationnements dans l'arrondissement d'Outremont au plus bas soumissionnaire conforme soit «Les Signalisations R.C. Inc.» pour une période d'un (1) an ferme pour la saison 2013, jusqu'au 1er avril 2014 avec la possibilité de reconduire pour quatre (4) années additionnelles, soit pour les années 2014 à 2017, le tout selon les prix unitaires indiqués à sa soumission (appel d'offres public 13-12728), soit au prix total avec taxes de 90 759,14 \$ pour un (1) an et si reconduit de 453 795,70 \$ comprenant les taxes, pour une période de cinq (5) ans à même le budget de fonctionnement. Si reconduit pour les années 2014 à 2017, le prix soumis en 2013 fera l'objet d'un ajustement selon la moyenne de l'IPC, région de Montréal, de chaque année précédente.

**DESCRIPTION**

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'œuvre, les travaux de pointage, les matériaux, l'équipement, l'outillage, les gabarits et tous les permis incluant tous les frais d'opérations ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui

consistent au marquage sur chaussée et dans les aires de stationnements. Les travaux de marquage seront exécutés selon les normes du Ministère du Transport du Québec.

Les travaux consistent au traçage de marques dans les aires de stationnements ainsi que sur la chaussée, à savoir les lignes axiales, simples, doubles, continues, discontinues, lignes d'arrêts, flèches, bandes de passage, lettrages, pictogrammes, etc. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

Par contre, compte tenu de compressions budgétaires, certains types de marquage ne seront pas tracés puisqu'ils n'ont pas un caractère obligatoire établi par les Normes du Ministère de Transports du Québec (MTQ).

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Poste budgétaire: 2418 0010000 302736 03161 54390**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La suppression de certains types de marquage aura comme répercussion d'affaiblir considérablement le sentiment de sécurité des usagers de la route.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-01-21

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1155078018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme " Les Entreprises J. Piccioni inc. " un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour un montant de 93 878,01 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/02-15 (12 soumissionnaires conformes)- Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

Il est recommandé:

D'OCTROYER un contrat à la firme Les Entreprises J. Piccioni inc. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement au montant total de 93 878,01 \$ (incluant les taxes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-02 14:02

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer à la firme " Les Entreprises J. Piccioni inc. " un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement pour un montant de 93 878,01 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP03/02-15 (12 soumissionnaires conformes)- Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de pourvoir aux travaux urgents de reconstruction de trottoirs et bordures de béton, la direction du Service des travaux publics procédait, le 3 mars 2015, au lancement de l'appel d'offres sur invitation TP03/02-15.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2015 à 14 h à la salle des délibérations du conseil d'arrondissement. Douze (12) soumissionnaires ont déposé une offre à l'arrondissement. La firme retenue est Les Entreprises J. Piccioni inc., plus bas soumissionnaire conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 16 0257 - 7 juillet 2014 - Adjudication un contrat d'un montant maximal de 43 718.38 \$ à la firme Construction GC Merineau Ltée pour la reconstruction de trottoirs dans diverses rues de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres sur invitation TP03/05-14, (2) soumissionnaires conformes

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés. Ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage. Ces travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, des matériaux, de la machinerie, de l'outillage, de l'équipement incluant tous les frais d'opération pour la reconstruction de trottoirs, de bordures de béton et d'aménagements géométriques, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Outremont conformément aux documents d'appel d'offres TP03/02-15.

**JUSTIFICATION**

Afin de procéder à la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, le directeur des Travaux publics a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEAO le 3 mars 2015. Douze (12) entrepreneurs ont

présenté une offre à l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2015 à 14 h. Les bordereaux de prix ont été joints au présent sommaire.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix</b> (Taxes incluses)	<b>Contingences</b> (Taxes incluses)	<b>Total</b> (Taxes incluses)
Les Entreprises J. Piccioni inc.	85 343.65 \$	8 534.36 \$	93 878.01 \$
9114-5839 Québec inc. / Bordures & trottoirs R.S.F.	86 527.88 \$	8 652.79 \$	95 180.67 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	86 949.85 \$	8 694.98 \$	95 644.83 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	104 282.33 \$	10 428.23 \$	114 710.56 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	115 561.37 \$	11 556.14 \$	127 117.51 \$
GT Excavation, une division de Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	116 555.91 \$	11 655.59 \$	128 211.50 \$
Excavation A.M. Ltée	119 660.24 \$	11 966.02 \$	131 626.26 \$
4042077 Canada inc. / Aménagement De Sousa	126 627.72 \$	12 662.77 \$	139 290.49 \$
Pavage D'Amours inc.	129 237.65 \$	12 923.77 \$	142 161.42 \$
Groupe ABF inc.	134 871.43 \$	13 487.14 \$	148 358.57 \$
Eurovia Québec Construction inc.	139 139.64 \$	13 913.96 \$	153 053.60 \$
Environnement Routier NRJ inc.	142 436.78 \$	14 243.68 \$	156 680.46 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	111 430.00 \$	11 143.00 \$	140 928.31 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			-47 050.30 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100			-33.4 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )			1 302.66 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100			1.4 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises J. Piccioni inc.. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rue de l'arrondissement, pour un montant de 93 878,01 \$ toutes taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera répartie entre le budget de fonctionnement de la voirie et le PTI:  
 72% de la dépense sera imputée au PTI, soit 67 592,17 \$  
 28 % de la dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la voirie, soit 26 285,84 \$

Budget de fonctionnement: 302 711 03103 55402 00000

Voir le certificat du trésorier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des travaux : 7 avril 2015

Période de travaux :

1ère phase : juin ou juillet 2015

2e phase : septembre ou octobre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain FISET  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-20

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1152504010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue, pour une période deux (2) ans, à compter du mois de septembre 2014, un bureau au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme SARPAD, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat » et en autoriser la signature

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de deux (2) ans, à compter du 1er septembre 2014, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme Service d'aide et de répit aux personnes âgées à domicile inc. (Centre de bénévolat SARPAD Côte-des-Neiges), selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente;

D'autoriser la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-26 08:53

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue, pour une période deux (2) ans, à compter du mois de septembre 2014, un bureau au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme SARPAD, selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat » et en autoriser la signature

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service d'aide et de répit aux personnes âgées à domicile inc. (Centre de bénévolat SARPAD Côte-des-Neiges) occupe un bureau administratif au Centre communautaire intergénérationnel depuis l'ouverture de ce dernier. Auparavant, SARPAD était logé par l'arrondissement sur les avenues de l'Épée, puis Saint-Viateur, moyennant le paiement d'un loyer mensuel minime. Le protocole d'entente pour la location de locaux et partenariat liant l'arrondissement et le Centre de bénévolat SARPAD est échu depuis le 30 août 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 16 0042 - 6 février 2012 : D'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, loue à l'organisme « SARPAD Côte-des-Neiges », pour une période de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et se terminant le 31 août 2014, un bureau au Centre communautaire intergénérationnel, moyennant un loyer annuel de deux mille quatre cent trente-neuf dollars (2 439 \$), incluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au bail; D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire ou le secrétaire substitut de l'arrondissement, à signer ledit bail pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

**DESCRIPTION**

Les Services d'accompagnement et de répit aux personnes âgées à domicile, section Outremont (SARPAD) offre des services aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux aidants naturels qui ont la responsabilité d'une personne âgée ou handicapée. C'est aussi un réseau de soutien et d'échanges chaleureux, intergénérationnel et multiethnique. Parmi les services offerts, notons :

- le transport et l'accompagnement pour visites médicales et services sociaux
- les courses et services divers (épicerie, magasins, banque, etc.)
- les visites amicales à domicile
- les appels téléphoniques pour entretenir des liens

- les promenades à pied dans le quartier pour se maintenir en forme
- le répit (gardiennage).

L'organisme couvre l'ensemble du territoire et est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Il dessert environ 300 personnes par année et compte une soixantaine de bénévoles, tous Outremontais.

Le présent protocole d'entente de location et partenariat vise à renouveler le bail liant l'arrondissement d'Outremont et l'organisme. L'entente est d'une durée de deux (2) ans, soit du 1er septembre 2014 au 30 août 2016. Il précise les obligations et responsabilités des parties et le coût de loyer mensuel basé sur l'historique du loyer payé par l'organisme en contrepartie des services rendus à la population d'Outremont.

## **JUSTIFICATION**

La présence de l'antenne de SARPAD à Outremont est essentielle au maintien des services adaptés à la population du quartier et au recrutement de bénévoles du milieu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Pour la période du 1er septembre 2014 au 30 août 2015 :**

La présente entente est consentie en considération d'un loyer mensuel de 214,20 \$ (taxes incluses) pour un total annuel de 2545,40 \$ (taxes incluses) que L'organisme s'engage à payer à L'arrondissement de la façon suivante :

- Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

### **Pour la période du 1er septembre 2015 au 30 août 2016 :**

Le coût du loyer sera majoré au 1<sup>er</sup> septembre 2015 en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) région de Montréal, établi par Statistiques Canada pour l'année civile précédente que l'organisme s'engage à payer à l'arrondissement de la façon suivante :

- Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation ni déduction.

**Les revenus provenant du paiement du loyer prévu au protocole seront déposés au compte :**

2418-0010000-302705-01819-44303-010918-0000 000000 000000 00000 00000

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présence de l'organisme sur le territoire contribue à l'amélioration de la qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Adoption de la résolution;
- Signature du protocole par le représentant des Services d'accompagnement et de répit aux personnes âgées à domicile, section Outremont (SARPAD);
- Signature du protocole par les représentants de l'arrondissement
- Facturation du loyer payable dans les trente (30) jours suivant la signature du protocole d'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-02-16

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et développement social



**Dossier # : 1156430004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 28 février 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 28 février 2015 , ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-23 15:31

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156430004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1er au 28 février 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.  
 Dépôt des bons de commandes et des demandes de paiement sans bon de commande et achats sur carte visa par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-23

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement



**Dossier # : 1156430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2015

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande le dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-23 15:30

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156430005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 28 février 2015

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, à fin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La division des ressources financières désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Un rappel de la procédure a été fait aux services en janvier - seule la division des ressources financières est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-20

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement



**Dossier # : 1153489007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2015

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-26 10:46

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153489007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**JUSTIFICATION**

Article 3 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (AO-3)*.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Reddition de comptes au conseil.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-26

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1156430006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec - Pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2015 pour un montant total de 35 240 \$, non taxable

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Je recommande d'autoriser le paiement de 35 240\$ à la SAAQ pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour la période du 1 avril 2015 au 31 mars 2016

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-23 15:30

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156430006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement à la SAAQ - Société de l'assurance automobile du Québec - Pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2015 pour un montant total de 35 240 \$, non taxable

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement de délégation de l'arrondissement ne permet pas à un fonctionnaire de dépenser plus de 25 000 \$ sans l'autorisation du Conseil.  
Le coût pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement représente pour 2015 un montant de 35 240.00 \$.  
Étant donné que ces droits ne sont payables qu'à la SAAQ et afin de ne pas perturber les opérations de l'arrondissement, la facture a été payée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé de ratifier une dépense de 35 240.00 \$ pour l'immatriculation des véhicules de l'arrondissement pour l'année 2015.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement au poste suivant:  
2418 . 0010000 . 302727 . 09004 . 54505 . 014413

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed HAMRI  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-03-19

Suzanne JEFFREY  
C/d ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et  
des relations avec les citoyens et Secrétaire de  
l'arrondissement



**Dossier # : 1153087010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

De relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Denis GALLANT **Le** 2015-02-13 14:55

**Signataire :**

Denis GALLANT

---

Inspecteur général de la Ville de Montréal  
Bureau de l'inspecteur général , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1153087010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Relever de leur secret professionnel, pour les questions relevant du conseil d'arrondissement, les avocats et notaires de la Ville et les personnes engagées à ce titre en vertu d'un contrat de service professionnels, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal

**CONTENU****CONTEXTE**

L'inspecteur général de la Ville a le mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci en vertu de la Charte de la Ville. Dans l'exercice de ses fonctions, il a notamment le droit d'examiner tout dossier ou obtenir tout renseignement pertinent de la Ville ou de tout fonctionnaire ou employé.

Plusieurs professionnels, notamment des avocats et notaires de la Ville, ainsi que des professionnels externes engagés à ce titre, sont appelés à supporter la Ville dans le cadre du processus d'adjudication des contrats.


Les informations reçues ou fournies dans le cadre d'une relation de service, entre un avocat ou un notaire et la Ville, sont visées par le secret professionnel et ont pour objet la protection du client. Ce professionnel ne peut, même dans le cadre de procédures judiciaires, divulguer ces informations, à moins d'une autorisation claire de la personne les ayant transmises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La célérité des enquêtes de l'inspecteur général demande une collaboration efficace de toute personne engagée par la Ville. Une démarche individualisée, au cas par cas, s'avère contre-indiquée. Il est requis, dans une démarche d'efficacité, de permettre à tout avocat ou notaire de la Ville ou engagée en vertu d'un contrat de service professionnels tenus au secret professionnel d'être relevé de son secret professionnel, dans le cadre du mandat conféré à l'inspecteur général en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Il existe bien une délégation qui permet au directeur général de relever un employé de la Ville de son obligation relative au secret professionnel (art.37.8 RCE 02-004). Cependant,

cette délégation ne s'applique qu'à l'égard des avocats de la Ville dans le cadre d'une enquête policière ou des travaux d'une commission d'enquête.

Le comité exécutif a d'ailleurs relevé ces professionnels, le 21 janvier 2015, de leur secret professionnel, pour les questions relevant du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, en vertu de la résolution CE15-0127. 

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Normand PROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe BERTHELET  
Inspecteur général adjoint - Affaires juridiques

### **ENDOSSÉ PAR**

Éric-Christopher DESNOYERS  
Premier inspecteur général adjoint

Le : 2015-01-30



**Dossier # : 1155069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

Il est recommandé :

De prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 24 mètres sur le côté est de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie.

De prohiber le stationnement en tout temps sur une distance de 22,4 mètres sur le côté ouest de l'avenue Hartland à partir d'un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-01 11:18

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1155069003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Avenue Hartland - Prohiber le stationnement des deux côtés au milieu du tronçon afin de permettre l'installation d'un tréteau au centre de la chaussée dont l'effet escompté sera de diminuer la vitesse des véhicules

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à une demande de plusieurs résidents de l'avenue Hartland consistant à l'implantation de mesures d'atténuation de la circulation afin de réduire la vitesses des véhicules empruntant leur avenue, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont recommandé d'installer un tréteau au centre de la chaussée à mi-tronçon.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'installation de ce tréteau nécessite l'implantation de deux zones de stationnement prohibé comme suit :

Hartland  
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 118 mètres au nord de l'avenue Lajoie et un autre point situé à une distance de 24 mètres vers le nord :  
stationnement prohibé en tout temps, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

côté ouest

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 111 mètres au nord de l'avenue Lajoie et un autre point situé à une distance de 22,4 mètres vers le nord :  
stationnement prohibé en tout temps, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre.

**JUSTIFICATION**

Compte tenu que la largeur de l'avenue Hartland n'est pas suffisamment grande pour

accueillir le tréteau et conserver le stationnement alternatif, il est nécessaire de prohiber en tout temps le stationnement sur les deux côtés de l'avenue à mi-tronçon.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le tréteau sera acheté à même le budget de fonctionnement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de 6 espaces de stationnement au profit d'une réduction de vitesse.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

Avis favorable :  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie LABERGE  
C/dÉtudes techniques

Le : 2015-03-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Hadi HAKIM

Directeur des travaux publics

**Tél :** 514 495-7428

**Approuvé le :** 2015-03-25



**Dossier # : 1155069004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

Il est recommandé de modifier la réglementation de stationnement sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenue Lajoie et Van Horne afin de permettre à neuf voitures de se stationner au nord de l'avenue Lajoie en tout temps sauf lors de heures d'entretien de la chaussée.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-31 16:53

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155069004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification de l'annexe "H" - Diminution de la distance des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures existantes sur le côté est des parties des avenues Durocher, de l'Épée et Querbes comprises entre les avenues Lajoie et Van Horne

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de l'analyse de l'utilisation des zones de stationnement d'une durée maximale de deux heures localisées sur le côté est des avenues Durocher, Querbes et de l'Épée, les membres du Comité sur la circulation et le stationnement ont constaté que leur taux d'occupation est peu élevé. Suite à cette constatation, ils ont recommandé que la réglementation de stationnement d'une partie de ces zones située au nord de l'avenue Lajoie soit modifiée afin de permettre à neuf véhicules de s'y stationner en tout temps sauf lors de heures d'entretien de la chaussée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La diminution des zones exigent les modifications suivantes :

Durocher  
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 45 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 12h à 16h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

de l'Épée  
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 65 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 12h le jeudi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

Querbes



côté est  
sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Lajoie et un point situé à une distance de 45 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre ;

## **JUSTIFICATION**

Comme les zones de stationnement limitées à une durée maximale de deux heures pour les non-détenteurs de vignettes sont peu utilisées, il est justifié de réduire leur longueur et ainsi créer des zones où le stationnement sera accessible à tous sans limite de temps.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'achat et l'installation des enseignes seront réalisés à même le budget de fonctionnement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est possible que certains conducteurs stationnent leur véhicule dans ces zones permises toute la journée pour ensuite utiliser le transport en commun présent sur l'avenue du Parc pour se rendre au Centre-ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mélanie DINEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée NOBERT  
B. Urb. Circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-23

Sophie LABERGE  
C/d voirie & parcs <<arr.<60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics  
**Tél :** 514 495-7428  
**Approuvé le :** 2015-03-25



**Dossier # : 1153489012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), il y a lieu de donner un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'Îlot St-Viateur) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de décréter un emprunt pour la rénovation et la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur (Îlot St-Viateur), le tout conformément au programme triennal d'immobilisations 2015.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, il y a lieu de demander la dispense de lecture de celui-ci.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Normand PROULX  
Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiment du 1311, avenue St-Viateur)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ dans le cadre du PTI 2015 afin de procéder à la réfection d'un immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur dans l'arrondissement d'Outremont. (Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'Îlot St-Viateur)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Adoption d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de permettre la réfection de l'immeuble situé au 1311, avenue St-Viateur en 2015.  
Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

**JUSTIFICATION**

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation du projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public dans un journal local.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : avril 2015

Adoption : mai 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement et procédure d'enregistrement : mai 2015

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : juin 2015

Entrée en vigueur : suite à la réception de l'approbation du MAMOT.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-01

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1156695014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

Je recommande l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Normand PROULX  
Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156695014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Réfection de chalets de parcs)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent sommaire concerne l'adoption d'un règlement d'emprunt de 200 000 \$ dans le cadre du PTI 2015 (Immeubles divers) afin de procéder à des réfections sur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adoption d'un règlement d'emprunt de 200 000 \$ afin de permettre la réparation de chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont en 2015.  
Les travaux viseraient, entre autre, un ou des chalets situés dans les parcs de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 20 ans.

**JUSTIFICATION**

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. L'adoption et l'approbation du présent règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation du projet.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public dans un journal local.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : avril 2015

Adoption : mai 2015

Avis public concernant la procédure d'enregistrement et procédure d'enregistrement : mai 2015

Approbation du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire : juin 2015

Entrée en vigueur : suite à la réception de l'approbation du MAMOT.

Ce règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Mohammed HAMRI)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie DINEL  
Secrétaire-recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-24

Marie-France PAQUET  
Directrice - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1153489013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présent déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**Il est recommandé:**

**D'ADOPTER** le règlement AO-xxx intitulé : « Règlement afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement »;

L'objet dudit règlement est de prévoir l'interdiction des dites cigarettes électroniques.

**Signé par****Le****Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Normand PROULX  
Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153489013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement afin d'interdire l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices publics de l'arrondissement

**CONTENU****CONTEXTE**

L'usage de la cigarette électronique et de ses produits assimilés gagne en popularité et constitue une pratique de plus en plus répandue. Cet engouement pour cette alternative au tabagisme ne trouve cependant pas d'écho du point de vue des autorités sanitaires publiques. Le ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec et Santé Canada ont émis en effet des réserves et mises en garde à l'égard des risques associés à l'exposition et à l'utilisation de la cigarette électronique (vapotage), ce qui met par là même en évidence des enjeux en matière de santé pour les organismes chargés de la gestion d'édifices et d'installations publics. Considérant l'absence actuelle de cadre juridique normatif applicable en vue de restreindre l'usage de la cigarette électronique, une opinion récente des services juridiques de la Ville a cependant confirmé l'aptitude des arrondissements montréalais à encadrer cette pratique par le truchement de leurs pouvoirs réglementaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre un projet de règlement pour adoption aux fins d'instaurer un régime d'interdiction pour l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices, de même que dans les installations sportives et aquatiques se trouvant sous la juridiction du conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

Le règlement proposé entend fournir une réponse juridique procédant du principe de précaution quant aux mises en garde émises par les autorités compétentes dans le domaine de la santé publique, compte tenu de l'absence de dispositions conséquentes dans la *Loi sur le tabac*. Ce règlement viendra également compléter la directive de la Direction générale de la Ville à l'intention des employés municipaux, laquelle décrète l'interdiction de vapotage dans les édifices et véhicules municipaux à compter du 27 janvier 2015.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 2 février 2015

Adoption : 7 avril 2015

Entrée en vigueur : mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du présent dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-04-01

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1152504015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la procession pascale de l'église orthodoxe russe Saint-Nicholas qui se tiendra du samedi 11 avril 2015, 23 h 45 au dimanche 12 avril 2015 à 0 h 30 - Diverses rues

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'autoriser l'occupation du domaine public et d'édicter une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, pour la tenue de la procession de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas, du samedi 11 avril 2015 à 23 h 45 au dimanche 12 avril 2015 à 0 h 30:

1. boulevard St-Joseph, entre les avenues Querbes et Hutchison;
2. avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph;
3. avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph.

La recommandation se fonde sur le principe d'obligation d'accommodement raisonnable.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-27 12:22

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1152504015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la procession pascale de l'église orthodoxe russe Saint-Nicholas qui se tiendra du samedi 11 avril 2015, 23 h 45 au dimanche 12 avril 2015 à 0 h 30 - Diverses rues

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis de nombreuses années, la communauté russe orthodoxe d'Outremont organise une procession pascale. Selon la tradition, les fidèles doivent faire le tour de la cathédrale trois fois à compter de minuit.

Bien que le règlement interdise la tenue d'un événement spécial sur la voie publique de 22 h à 7 h 30, l'événement de la procession de la cathédrale russe orthodoxe St-Nicolas fait appel à la notion d'obligation d'accommodement religieux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 160142 - 8 avril 2014** : Autoriser, dans le cadre de la procession pascale de la Cathédrale russe St-Nicholas, qui aura lieu du samedi 19 avril 2014 à 23 h 45 au dimanche 20 avril 2014 à 00 h 30 l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes : boulevard St-Joseph, entre les avenues Querbes et Hutchison; avenue McNider, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph; avenue Nelson, entre l'avenue Villeneuve et le boulevard St-Joseph.

**CA13 160119 - 2 avril 2013** : Autoriser l'occupation du domaine public et la fermeture à la circulation automobile sur les voies publiques suivantes, dans le cadre de la procession pascale de la Cathédrale russe St-Nicholas, qui aura lieu le 4 mai 2013, de 23h45 à 00h30.

**CA11 160126 - 4 avril 2011** : Autoriser la fermeture à la circulation automobile sur les rues suivantes pour permettre la procession dans le quadrilatère constitué, du boul. St-Joseph et des avenues Nelson, Villeneuve et McNider, du samedi 23 avril 2011 à 23h45 au dimanche 24 avril à 0h45.

**CA10 160041 - 1er mars 2010** : Autoriser l'émission des ordonnances suivantes, dans le cadre de la procession pascale organisée par la communauté russe orthodoxe d'Outremont qui aura lieu le 3 avril 2010 à la cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicolas, située au 422, boulevard Saint-Joseph.

**DESCRIPTION**

Le 12 avril, vers 23 h 45, les participants sortiront de la cathédrale et se rassembleront en façade. Les rues seront préalablement fermées à la circulation automobile pour permettre aux nombreuses personnes de faire la procession en toute sécurité. Le nombre de participants est estimé à environ 300 personnes.

La procession se fait dans le quadrilatère constitué des avenues St-Joseph, Nelson, Villeneuve et McNider. Ce parcours sera fait trois (3) fois.

Pendant la marche, les participants réciteront des prières et seront accompagnés par une chorale d'une vingtaine de personnes. Une fois les trois (3) tours de la cathédrale complétés, les participants se rassembleront de nouveau devant la cathédrale où l'Évêque s'adressera à eux quelques minutes. Ils entreront ensuite à nouveau dans la cathédrale.

Les rues sont rouvertes à la circulation dès que les gens auront quitté la voie publique et qu'il sera sécuritaire de le faire, soit au environ de 00 h 30.

## **JUSTIFICATION**

C'est un événement qui a lieu depuis de nombreuses années à Outremont. L'événement n'a jamais fait objet de plainte.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- Coût des agents affectés à la fermeture de rues;  
- Livraison de barricades de foule (barrières Mills) aux points de fermeture par le Service des travaux publics :

- 4 à l'intersection Querbes et St-Joseph
- 4 à l'intersection Hutchison et St-Joseph
- 3 à l'intersection McNider et Villeneuve
- 3 à l'intersection Nelson et Villeneuve

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas octroyer l'accommodement dans ce cas équivaldrait à restreindre le droit à la libre pratique religieuse.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La communauté informera les citoyens du voisinage au moyen d'un avis distribué aux portes une semaine avant l'événement (voir pièce jointe au dossier). De plus, un avis de fermeture de rues sera publié dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande respecte la procédure de fermeture de rues pour la tenue d'un événement spécial. Une disposition du règlement interdit ce genre d'événement sur le domaine public après 22 h, mais en raison de la jurisprudence en matière d'accommodement raisonnable, l'arrondissement doit octroyer un accommodement dans les circonstances puisque l'événement ne cause pas de préjudice aux autres citoyens et la procession fait partie d'un rite religieux.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-20

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1152504016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la kermesse du Collège Stanislas qui se tiendra le samedi 13 juin 2015 de 11 h à 18 h - Boulevard Dollard entre les avenues Van Horne et Lajoie

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'édicter une ordonnance autorisant la fermeture une ordonnance de fermeture à la circulation automobile sur le boulevard Dollard, entre les avenues Lajoie et Van Horne., dans le cadre de l'événement « Kermesse » organisé par le Collège Stanislas, qui aura lieu le samedi 13 juin 2015, de 11 h à 18 h.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-27 12:21

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue de la kermesse du Collège Stanislas qui se tiendra le samedi 13 juin 2015 de 11 h à 18 h - Boulevard Dollard entre les avenues Van Horne et Lajoie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Collège Stanislas organise sa kermesse annuelle de fin d'année qui se déroule dans les deux bâtiments de l'organisation. Tous les élèves de l'école ainsi que les enfants de l'arrondissement y sont invités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 16 0173 - 5 mai 2014 : Adopter l'ordonnance OCA14 16 0173 autorisant, dans le cadre de l'événement « Kermesse » organisé par le Collège Stanislas, qui aura lieu le samedi 14 juin 2014, de 11h à 18h, la fermeture à la circulation sur le boulevard Dollard, entre les avenues Lajoie et Van Horne.

**DESCRIPTION**

Le Collège Stanislas organise annuellement une kermesse de fin d'année pour les élèves du niveau primaire et l'événement a lieu dans les deux bâtiments du collège de chaque côté du boulevard Dollard. De l'animation est prévue sur les deux (2) sites voisins et des structures gonflables seront installés. Comme il y aura un mouvement constant de va-et-vient entre les deux bâtiments par les élèves participants et par mesure de sécurité, l'administration du Collège demande que le boulevard Dollard soit fermé à la circulation, entre les avenues Van Horne et Lajoie, le samedi 13 juillet 2015 de 8 h à 17 h.

Le Collège désire aussi inviter les résidants et enfants d'Outremont à venir participer à l'événement qui se veut ouverts à tous et à toutes.

**JUSTIFICATION**

Le mouvement continu des participants de l'événement entre les deux bâtiments est une source d'inquiétude pour les organisateurs de l'événement. Empêcher les véhicules de circuler sur le boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, ferait en sorte de rendre l'événement plus sécuritaire pour les élèves et les citoyens participants.

De plus, il s'agit d'un événement qui suscite les échanges entre les résidents d'Outremont et le Collège Stanislas, un acteur important dans la communauté outremontaise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Collège Stanislas fournira ses propres barricades de foule (barrières Mills) ainsi que le personnel pour assurer la sécurité aux points de fermeture de rue. Le Collège s'engage aussi à produire, si nécessaire, les affiches (coroplast) indiquant les heures et la date de la fermeture de rue.

De son côté, l'arrondissement devra assumer les coûts des agents affectés à la fermeture de rue. Cependant, en lien avec notre planification budgétaire 2016, ces coûts seront dorénavant assumés par le promoteur de l'événement dès l'an prochain.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Collège avisera les citoyens du voisinage au moyen d'un avis distribué aux portes une semaine avant l'événement.

Un avis de fermeture de rue sera publié dans les journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette demande répond aux exigences de notre procédure de demande de fermeture de rues dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux de l'arrondissement.

Le responsable de l'événement identifié sur le formulaire de demande, doit être présent sur les lieux pour répondre à toute demande de l'arrondissement en cours d'événement et être disponible pour répondre à tout appel de la sécurité publique via un téléphone cellulaire, et ce, pendant l'événement et également une (1) heure avant et une (1) heure après. Le niveau de bruit engendré par l'événement devra respecter celui prescrit au règlement sur le bruit de l'arrondissement (AO-21). Toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur devront être respectées.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Pascale LEBEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-23

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1153489009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs _du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du certificat des résultats, suite au registre tenu le 25 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289)

**DÉPÔT** du certificat du secrétaire d'arrondissement suite à la tenue du registre visant le règlement suivant, le 25 mars 2015:  
*Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289)*

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-31 16:55

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du certificat des résultats, suite au registre tenu le 25 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire d'arrondissement, ou son substitut, doit déposer devant le Conseil le certificat qu'il a dressé suite au registre tenu pour chaque règlement qui doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement.

En conséquence, est annexé au présent sommaire, le certificat des résultats du registre tenu relativement au:

*Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement de véhicules (AO-289*

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0059 - Avis de motion donné le 2 février 2015.

**DESCRIPTION**

Déposer au conseil, les certificats de la secrétaire d'arrondissement substitut dressés pour les règlements d'emprunts AO-289, suite à la tenue du registre le 25 mars 2015.

**JUSTIFICATION**

Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q.ch. E-2.2)

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Transmission au MAMROT

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-26

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens

**Dossier # : 1154328002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Relativement au 76, avenue Claude-Champagne: Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**JE RECOMMANDE :**

D'accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) au 76, avenue Claude-Champagne.

Attendu la recommandation favorable avec réserve émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 4 mars 2015;

Attendu que les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est recommandé:

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1177 conformément au règlement portant sur les dérogations mineures numéro 1180, pour le bâtiment résidentiel situé au 76, avenue Claude-Champagne, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, alors que ledit règlement exige qu'une construction dérogatoire ne peut être agrandie ou modifiée que pour rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, le tout, conformément aux plans réalisés par Milko Dimitrov architecte, estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 février 2015.

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment précité, conformément auxdits plans datés du 26 février 2015.

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154328002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Relativement au 76, avenue Claude-Champagne: Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 - Demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant a déposé au Service de l'aménagement urbain et du patrimoine une demande de permis de construction le 10 octobre 2014 afin d'agrandir sa propriété au mur arrière. Le projet d'agrandissement requiert une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ainsi qu'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 1180 afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 1177.

L'immeuble concerné est un bâtiment jumelé d'usage résidentiel de deux étages qui a été construit en 1929.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au 2e étage à même le balcon existant, ce qui représente une superficie de ± 3.75m2.

L'ensemble du revêtement du volume en saillie sera en acrylique "adex" de couleur beige clair. Au niveau du sous-sol, 3 nouvelles fenêtres à guillottes seront installées et un saut de loup sera aménagé afin de dégager ces nouvelles ouvertures. De plus, une nouvelle porte-patio est prévue au niveau de la cour arrière, car une cour anglaise sera aménagée. Au rez-de-chaussée, la porte simple fera place à une porte-patio ceinturée d'un panneau vitré à droite. Un nouveau patio sera construit en pin et un nouveau garde-corps en acier peint noir ainsi qu'un escalier menant au niveau du sol est prévu.

Enfin, au niveau de l'agrandissement, le balcon existant sera fermé pour le rendre habitable. Une nouvelle fenêtre à guillotine est prévue et une porte jardin simple avec des panneaux vitrés de part et d'autre sont prévus. Une Juliette de 42" est prévue en acier noir.

L'ensemble des ouvertures seront en aluminium de couleur blanc et seront carrelées dans la partie supérieure.

Le bâtiment est dérogatoire et protégé par droits acquis quant à sa couverture au sol qui excède à la norme prescrite. Cependant, l'agrandissement est sur les fondations existantes,

donc n'affecte pas la couverture au sol dans le projet d'agrandissement. Le préjudice sérieux évoqué par le requérant est le suivant :

- le bâtiment possède des droits acquis et l'empreinte du bâtiment au sol n'est pas affecté.

La lettre de demande de dérogation mineure ainsi que la planche créée par le SAUP décrivant le projet se trouvent en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de la demande de dérogation mineure et la demande de PIIA, en considérant les éléments suivants :

- Des plans signés et scellés d'un ingénieur devront être déposés pour la cour anglaise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public concernant la demande de dérogation mineure a été publié le 12 mars 2015 dans l'Express d'Outremont.  
Une copie de l'avis public se trouve en pièce jointe.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étapes réalisées :**

- Le dossier a fait l'objet du CCU du 4 mars 2015;
- Un avis public a été publié le 12 mars 2015;

#### **Étapes à venir :**

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 7 avril 2015;
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La demande de dérogation mineure déposée est recevable selon les dispositions du règlement 1180 concernant les dérogations mineures.

La demande de PIIA déposée est également recevable selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-16

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine

**Dossier # : 1154328001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 1054-1056, avenue Laurier, 1323, avenue Van Horne, 1201-1206, avenue Van Horne, 170, avenue Springgrove, 130, avenue Duchastel, 540, avenue Wiseman et au 650, avenue de L'Épée

**JE RECOMMANDE**

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1054-1056, avenue Laurier** conformément au plan réalisé par Zone Enseignes + Éclairage estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 24 février 2015;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1323, avenue Van Horne** conformément au plan réalisé par Les Enseignes Orientale estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 23 février 2015 avec la réserve émise par la Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), le projet de remplacement de l'enseigne identifiant le bâtiment d'usage commercial situé au **1201-1206, avenue Van Horne** conformément au plan réalisé par Mazen Chamseddine, architecte estampillé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 23 février 2015;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet soumis pour l'agrandissement du bâtiment d'usage résidentiel situé au **170, avenue Springgrove** conformément aux plans réalisés par la firme Béique, Legault, Thuot architectes en date du 24 février 2015;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement soumis pour le bâtiment d'usage résidentiel situé au **130, avenue Duchastel**, conformément aux plans réalisés par la firme Béique, Legault, Thuot architectes estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, en date du 17 février 2015 avec les réserves émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet soumis pour l'agrandissement du bâtiment d'usage résidentiel situé au **540, avenue Wiseman** conformément aux plans réalisés par Conception-réalisation Benoit Denis estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 24 février 2015 ;

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement soumis pour le bâtiment d'usage résidentiel situé au **650, avenue de L'Épée**, conformément aux plans réalisés par la firme Cardin, Ramirez, Julien architectes estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 26 février 2015 avec la réserve émise par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-16 16:34

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154328001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rendre une décision par résolution quant à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) au 1054-1056, avenue Laurier, 1323, avenue Van Horne, 1201-1206, avenue Van Horne, 170, avenue Springgrove, 130, avenue Duchastel, 540, avenue Wiseman et au 650, avenue de L'Épée

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que stipulé à l'article 4.1.1. du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification d'un bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installé une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le Conseil d'arrondissement d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ci-après les demandes d'approbation d'un PIIA ont fait l'objet d'une présentation au CCU du 4 mars 2015:

1. 1054-1056, avenue Laurier
2. 1323, avenue Van Horne
3. 1201-1206, avenue Van Horne
4. 170, avenue Springgrove
5. 130, avenue Duchastel
6. 540, avenue Wiseman
7. 650, avenue de L'Épée

Le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour l'évaluation des demandes de PIIA et a formulé la recommandation, avec ou sans réserve, qui est indiquée à chacune des "planches" des propriétés concernées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**1054-1056, avenue Laurier**

Le projet consiste à l'installation d'une enseigne posée à plat en aluminium peint de couleur

gris foncé où le nom du commerce sera inscrit avec un lettrage en acrylique de couleur blanche. Le lettrage sera rétroéclairé. L'affichage est rehaussé de la vitrine, afin de dégager celle-ci et de conserver la linéarité existante des enseignes. Il y a également un affichage en vitrine Le nom «Agatha» sera inscrit en blanc en vitrine, tel que l'existant. L'enseigne fait 23' de large par 1'-11" 1/2 de haut et une projection de 10 cm. L'affichage «Le Boudoir Brigitte Gasparyan» a une largeur de 6'-4". Enfin, l'ensemble des boiseries seront peintes en gris pâle afin de s'harmoniser avec le nouvel affichage.

### **1323, avenue Van Horne**

Le local actuellement vacant fera place à un commerce de manucure. Le projet consiste à un affichage posé à plat au dessus de la vitrine et sur toute la largeur du local. Le matériau est du PVC de couleur bleu avec un lettrage en relief de couleur jaune et blanc. L'enseigne a une largeur de 160 pouces, une hauteur de 23 pouces et une épaisseur totale de 1 pouce. L'enseigne est boulonnée au mur et fixée sous le bandeau de briques en soldat.

### **1201-1206, avenue Van Horne**

Le restaurant Damas souhaite s'implanter sur le territoire de l'arrondissement. Pour se faire, un projet d'affichage a été déposé au service de l'aménagement urbain et du patrimoine. Le projet consiste à recouvrir l'actuel bandeau de métal gris par un bandeau de bois iroko sur l'ensemble de la façade du bâtiment donnant sur l'avenue Van Horne ainsi que sur la façade donnant sur l'avenue Bloomfield. Le bandeau sera composé de 6 lattes de bois d'une largeur de 4" posés à l'horizontal, un léger espacement est prévu entre ces lattes. La largeur totale du bandeau sera de 2'-5". Sur ce bandeau de bois, l'inscription Damas cuisine syrienne est prévue. Le revêtement sera en laiton et en métal peint rouge. Il s'agit des couleurs corporatives du restaurant.

Le projet est complété par l'installation d'une enseigne perpendiculaire donnant sur l'avenue Van Horne. Elle sera en bois iroko et on y retrouvera la même inscription que sur l'enseigne posée à plat. La projection de l'enseigne sera de 2' et un dégagement de 8' est prévu au dessus du trottoir. L'éclairage existant sera conservé.

Le projet n'est pas conforme quant aux inscriptions que l'on retrouve sur les enseignes qui devraient se limiter au nom et au logo du commerce, mais en vertu de l'article 11.6 du règlement de zonage 1177, une enseigne peut être autorisée même si elle ne respecte pas les dispositions réglementaires quant aux enseignes, si elle est approuvée conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA 1189.

Lorsque le projet sera complété, une demande d'empiètement sur le domaine public devra être déposée au conseil d'arrondissement.

### **170, avenue Springgrove**

Le projet consiste en la démolition d'un agrandissement existant à l'arrière de la propriété réalisé dans les années 1970 et en la reconstruction de ce dernier, le tout conformément aux normes actuellement en vigueur.

Le nouveau volume aura une superficie de ± 15 m<sup>2</sup>, l'existant avait une superficie de ± 12 m<sup>2</sup>. Il respectera la marge latérale de 1.98m et la marge arrière de 4,572 m car l'agrandissement sera implanté à +/- 7,62 m de la ligne arrière. Le revêtement sera un fini avec un enduit acrylique de couleur greige, tel que l'existant. Il aura une structure de charpente de bois apparente en bois torréfié teint et certains endroits seront recouverts de panneaux d'acier anodisé peint de couleur champagne. Des portes accordéons sont prévues sur la façade donnant sur la piscine. L'ensemble des ouvertures seront en aluminium de couleur champagne et aucun carrelage n'est prévu pour s'harmoniser avec le reste des ouvertures existantes sur le bâtiment. Sur l'élévation du mur latéral droit et arrière, les ouvertures seront fixes. La piscine existante sera démolie et sera reconstruite à un autre endroit sur le terrain et fera l'objet d'une autorisation distincte.

### **130, avenue Duchastel**

Le projet est un agrandissement du bâtiment principal et ce en cour avant, respectant la marge de recul avant prescrite à 6.0m. Le perron existant et longeant le mur avant sera transformé en espace habitable au rez-de-chaussée et au 2e étage. L'agrandissement est de +/- 9' par 14'. Un autre volume est prévu seulement au 2e étage au dessus du perron de l'entrée principale. L'agrandissement est de +/- 9' par 37'-11". La fenêtre en baie est retirée pour faire place à une fenestration alignée avec le corps du bâtiment de couleur gris charbon. Le mode d'ouverture est à auvent et fixe. Le revêtement de l'agrandissement en pierre lisse et un bandeau de pierre éclatée sera inséré, le tout afin de s'intégrer aux matériaux existants. Une colonne ayant le même revêtement de pierre lisse est prévu pour supporter l'agrandissement du 2e étage. Un bac de plantation en pierre éclatée est prévu à même la colonne. Le pourcentage de la couverture au sol n'est pas modifié car l'agrandissement est au dessus du garage existant.

### **540, avenue Wiseman**

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière de 41.07 mètres carrés. Le revêtement sera de la brique rouge, similaire à celle existante. L'agrandissement sera plus bas de 30 cm au parapet du bâtiment existant et aura un retrait de 10 cm au mur latéral gauche. La remise, actuellement derrière le garage sera démolie afin de rendre conforme le projet déposé au % de couverture au sol.

Il y aura une asymétrie au volume au rez-de-chaussée, car un retrait de 1.52 m est prévu. Au rez-de-chaussée, une terrasse d'une projection de 17 pieds sera construite, alors qu'à l'étage un balcon d'une projection de 9 pieds sera construit, tout deux avec une structure d'acier brun commercial, le revêtement sera une membrane élastomère recouverte de tuile 12" X 24" en cumarru, il s'agit de bois. Les gardes-corps seront en verre soutenus par une structure métallique de couleur brun commercial.

Au rez-de-chaussée et à la ligne latérale droite, un écran d'intimité sera installé d'une longueur de 17 pieds et d'une hauteur de 6 pied en cumarru installé à l'horizontal avec un espacement de ¼ de pouces, le tout assemblé par une structure d'acier brun commercial.

Au mur arrière, une fenêtre sur 2 étages avec ouvertures fixes et à auvent est prévue ainsi deux portes patios pour donner accès au balcon et à la terrasse. Une cour anglaise sera construite pour accéder au sous-sol qui sera ceinturée d'un garde-corps en verre.

L'ensemble des solins de tout le bâtiment seront peints brun commercial.

En façade, une réfection du balcon est prévue. La structure sera remplacée par une structure métallique brun commercial, les garde-corps existant seront conservés et peint également brun commercial.

Le projet est complété par le remplacement de l'ensemble des ouvertures par des fenêtres à subdivision 50/50 à auvent de couleur noir mat. Les fenêtres en façade au niveau du sous-sol et une fenêtre au mur latéral gauche seront à battant.

### **650, avenue de L'Épée**

Le projet consiste à l'agrandissement du bâtiment principal au mur arrière d'une superficie de ± 20 m<sup>2</sup>. La marge latérale de 3.04 m est respectée car l'agrandissement est implanté à +/- 4.5 m de la limite de propriété. La marge de la cour arrière est largement respectée. Le revêtement sera principalement une brique de couleur "ironspot" fini velours, avec des insertions de zinc plié posé à la vertical de couleur anthracite et de bois.

Au rez-de-chaussée, 2 portes-patio de 10' et de 7' de large sont prévues à l'encoignure de l'agrandissement, permettant ainsi un grand apport en lumière. Au niveau de l'étage, 4 grands panneaux vitrés de 10' et de 7' de large sont prévus, également à l'encoignure du volume. Seule une fenêtre est ouvrante et de type battant. L'ensemble de ces ouvertures sont encadrées de bois peint et vernis avec un fascia de zinc de couleur anthracite et ce, sur les 2 étages.

La nouvelle partie sera excavée en sous-sol afin de rendre cet espace habitable.



Le projet est complété par l'aménagement d'un patio au sol adjacent à l'agrandissement d'une superficie de ± 13m<sup>2</sup>.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine (SAUP) recommande favorablement au Conseil d'arrondissement l'approbation de l'ensemble des dossiers de PIIA en considérant les éléments suivants :

### **1323, avenue Van Horne**

La dimension du terme Ongles devra être réduite d'un minimum de 20 %.

### **130, avenue Duchastel**

La pierre existante de la façade devra être réutilisée au lieu du marbre calcaire adair proposé;

La colonne devra être élargie du côté du mur latéral pour lui donner plus de corps.

### **650, avenue de L'Épée**

La couleur de la brique proposée devra s'harmoniser avec la brique du mur arrière existant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étapes réalisées :**

- L'ensemble des dossiers ont fait l'objet du CCU du 4 mars 2015.

### **Étapes réalisées :**

- Tous les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de Conseil d'arrondissement du 7 avril 2015.
- Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / Recommandation

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie GOFFART  
Agente technique en urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-13

Pierre A. CHAPUIS  
Directeur aménagement urbain et patrimoine



**Dossier # : 1153489005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 8 avril 2015 au 6 juillet 2015

**DE DÉSIGNER** la conseillère xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, mairesse-suppléante pour la période du 8 avril au 6 juillet 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-31 09:28

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant pour la période du 8 avril 2015 au 6 juillet 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le conseil doit désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant. En vertu de l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres un maire suppléant de l'arrondissement et ce, pour une période de quatre (4) mois.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0107

**DESCRIPTION**

Comme le mandat de la conseillère Jacqueline Gremaud, désignée à titre de mairesse suppléante, se terminera le 7 avril 2015, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour une période de quatre (4) mois, cependant, comme le conseil d'arrondissement ne siège pas au mois d'août, il est requis de procéder à ladite nomination pour une période de trois (3) mois, soit du 8 avril au 6 juillet 2015.

**JUSTIFICATION**

Charte de la Ville de Montréal / Loi sur les Cités et Villes

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Charte de la Ville de Montréal / Loi sur les Cités et Villes

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-16

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1153489011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination d'une conseillère d'arrondissement, à titre de co-présidente du comité consultatif de l'avenue Laurier

**DE NOMMER** Madame Marie Potvin, conseillère d'arrondissement, district Robert-Bourassa, à titre de co-présidente du comité consultatif sur l'avenue Laurier, en remplacement de madame Lucie Cardyn, suite aux élections municipales partielles tenue en mars 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-04-01 11:17

**Signataire :** Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153489011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination d'une conseillère d'arrondissement, à titre de co-présidente du comité consultatif de l'avenue Laurier

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un comité consultatif sur l'avenue Laurier a été constitué par le conseil d'arrondissement. Suite à l'élection municipale partielle tenue en mars 2015 et en prévision de l'assermentation d'une nouvelle membre du conseil d'arrondissement en avril 2015, il est requis de nommer madame Marie Potvin à titre de co-présidente du comité consultatif sur l'avenue Laurier en remplacement de Madame Lucie Cardyn.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA12 16 0380 - Nomination de membres du comité consultatif sur l'avenue Laurier
- CA13 16 0093 - Nomination de membres du comité consultatif sur l'avenue Laurier
- CA14 16 0061 - Nomination de membres au comité consultatif sur l'avenue Laurier

**DESCRIPTION**

Nomination d'une nouvelle membre au comité consultatif sur l'avenue Laurier, suite aux élections municipales partielles tenue en mars 2015.

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette membre sera ajoutée au site internet de l'arrondissement.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-01

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens





**Dossier # : 1153489006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement les comptes-rendus des réunions du Comité de circulation et du stationnement tenues le 17 février et le 17 mars 2015

**DÉPÔT** du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 février 2015.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-17 11:04

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil d'arrondissement les comptes-rendus des réunions du Comité de circulation et du stationnement tenues le 17 février et le 17 mars 2015

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande de la présidente du Comité sur la circulation et le stationnement, madame Céline Forget, le Comité désire déposer au conseil le compte-rendu de sa réunion tenue le 17 février 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 16 0073

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
Secrétaire- recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-16

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1153489008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

**DÉPÔT** des demandes de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-31 16:53

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153489008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des directions de l'arrondissement d'Outremont

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par sa résolution CA11 16 0239, adoptée lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2011, le conseil de l'arrondissement d'Outremont a demandé aux directeurs de l'arrondissement de présenter au conseil de l'arrondissement d'Outremont tout sommaire décisionnel pour lequel la ville centre demande une intervention avant d'approuver celle-ci. Le directeur des travaux publics nous demande de déposer les dossier décisionnels ayant nécessité une telle intervention.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 16 0239

**DESCRIPTION**

Dépôt des dossiers de la Ville de Montréal demandant une intervention des services de l'arrondissement d'Outremont

**JUSTIFICATION**

Résolution no.: CA11 16 0239

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale LEBEL  
secrétaire-rechercheuse

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-24

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, greffe  
et relations avec les citoyens



**Dossier # : 1152504014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informar le conseil d'arrondissement de la tenue de la "Marche pour les soins palliatifs" qui se déroulera le 3 mai 2015, de 10 h à 13 h

**Il est recommandé au conseil d'arrondissement :**

D'informer le conseil d'arrondissement de la tenue de la *Marche pour les soins palliatifs* qui se déroulera le 3 mai 2015, de 10 h à 13 h

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2015-03-31 13:45

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152504014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le conseil d'arrondissement de la tenue de la "Marche pour les soins palliatifs" qui se déroulera le 3 mai 2015, de 10 h à 13 h

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Marche pour les soins palliatifs* s'inscrit dans une campagne nationale de financement des centres de soins palliatifs. Plus particulièrement, il s'agit d'une marche sur les trottoirs de l'arrondissement selon un trajet établi. Dans l'arrondissement d'Outremont, c'est la Maison de soins palliatifs St-Raphaël qui est particulièrement concernée. L'an dernier, cet événement avait été autorisé par la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le départ et l'arrivée de la *Marche pour les soins palliatifs* se font à l'église St-Raphaël, futur site de la Maison de soins palliatifs St-Raphaël, située au 2001 avenue Lajoie. L'événement se déroulera le dimanche 3 mai 2015, de 10 h à 13 h environ. Les participants emprunteront les trottoirs de nombreuses rues d'Outremont tout en respectant la signalisation.

**JUSTIFICATION**

L'organisation de la marche souhaite sensibiliser les citoyennes et citoyens quant au besoin de soins palliatifs et à l'importance de la construction future de la maison de soins palliatifs Saint-Raphaël. En plus de cet objectif de sensibilisation, l'activité s'inscrit dans la campagne nationale de financement. De plus, l'événement a été un succès l'année dernière et aucun incident n'a été répertorié.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucune implication financière pour l'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'occupation temporaire des trottoirs de l'arrondissement par les marcheurs est le seul impact notable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organisateurs de la marche se chargeront de publiciser l'événement et d'aviser la population de sa tenue. La division des événements fera mention de l'événement à venir dans les médias sociaux

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Edison RAMIREZ)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Anne-Marie POITRAS)

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens (Pascale LEBEL)

Avis favorable :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Patrick - Ext CHAYER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-René USCLAT  
Secrétaire de direction - Direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel ALLEN  
Directeur culture, sports, loisirs et  
développement social

Le : 2015-03-19